L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 18 DECEMBRE 1889.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 27 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 6 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 9 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville à Nashville, au pied de la rue Clay.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
14 avril - No. 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 21 décembre
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 28 décembre
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 4 janvier

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine, $80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe, $60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 18 décembre, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Capt. Kemble.
partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.......$40
—Entrepont....... 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Anai—1 an. Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivées.	Départs.
No 1 Fast mail 9:00a.m.	No 2 Fast mail 4:00p.m.
No 3 Express 6:43p.m.	No 4 Express 8:05a.m.
No 5 Baton Rouge accomm'tion, 10:10a.m.	No 6 Baton Rouge accomm'tion, 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullman entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et autres endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et Y. & M. RR.; à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets: 61 rue St-Charles.
P. R. ROGERS, R. F. REYNOLDS,
Agt. ass.-gen. p. pass. Commercial Agent.
S. W. HOW, A. M. COOKE,
Agent-gén. p. pass. Ass. G. M.
Memphis, Tenn. Nlle-Orléans, Lne.
4 nov—

Queen and Crescent Route,

qui la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Limited.	No 6, Fast Mail
Part de la N.-Orléans	8:45 a.m.	8:50 p.m.
Arrive à Meridian	3:08 p.m.	4:00 a.m.
Arrive à Akron	6:12 p.m.	7:45 a.m.
Arrive à Birmingham	9:08 p.m.	11:00 a.m.
Arrive à Attalla	11:06 p.m.	1:30 p.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	5:00 p.m.
Arrive à Bergin	10:55 a.m.	2:55 a.m.
Arrive à Lexington	12:08 p.m.	5:53 a.m.
Arrive à Cincinnati	3:30 p.m.	6:40 a.m.

Bureau des tickets à la N. O. 34 rue Charles.
J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, E. H. GARRATT,
Gen'l Pass. Agent. Div. Pass. Agent,
Cincinnati, O. New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route au sud ouest la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.......7:15 am	Atlantic Express, daily.......8:10 pm
San Antonio Express, daily..7:30 pm	New Orleans Express, daily...8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans.
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sécurité [illegible], à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—

LEON QUEYROUZE,
ÉPICERIES EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR.

ASSURANCES.

Vingt-deuxième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans

Conformément à ce qu'exige sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1889:

[illegible]

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
[Signé] E. SUBERRIER, Président.
J. HASINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 16 du courant, après avoir placé au fonds de réserve $3,109 66, a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, ajouté 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889 payable sur demande.

DIRECTEURS.

E. SUBERRIER, HERM. CURTIUS,
J. J. WECKERLING, J. J. LANGLES,
J. HASINGER, J. E. MERILH,
F. W. DIELMANN, JOHN THORN,
LOUIS GRUNEWALD, J. R. MEYER,
GEO. H. BRAUGHN, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, C. B. FISCHER,
GEO. LEISSEN.
12 jan—1m

Athenee Louisianais.

Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile: liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population ; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier non réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

SI VOUS VOULEZ

acheter du meilleur marché, adressez-vous à la Amazon Liquor Co., 215 et 217 rue Decatur.
Vins blancs, Whiskies, Gins, Cognac et Cordiaux.
Gros et Détails.
20 oct—

ASSURANCES.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 24 rue Carondelet.

Dix-neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1889:

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. [illegible], Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment par devant moi, notaire, ce [illegible] jour de janvier 1890.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande [illegible] 1890 CINQ POUR CENT, [illegible] sur le capital [illegible] $84,416 75 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

[illegible]

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des Dépenses Judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 19 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui ont été reçus par la loi [illegible]

[illegible]

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES.

Dix-neuvième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

[illegible]

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 15 janvier 1890.
GEORGE G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de Direction qui a eu lieu ce jour, il a été [illegible] d'intérêt sur le capital [illegible] à l'actif, [illegible] de la Compagnie.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1890.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 82 rue du Camp.

QUARANTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Cette Compagnie, conformément à l'acte de sa charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1889:

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.
[illegible], Président.
[illegible], Secrétaire.

W. O. HART, Notaire.

Conseil de Direction.

[illegible]

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Qu'il soit connu que, ce 15me jour d'avril, de l'an de N. S. 1889, par devant moi, William Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal, et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et sont soumises aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND [SINGERS UNION], LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de la création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un local propre à un grand festival de chanteurs, qui doit avoir lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, en à telle date subséquente que le conseil de direction fixera; le but de la corporation est également [illegible]

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane; toutes les assignations et autres actes judiciaires seront adressés au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars [$50,000], divisé en deux mille (2,000) actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune, payables en quantités comme suit, savoir: En quatre quotités, dont trois de vingt [20] pour cent et le dernier de quarante [40] pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avis. [illegible]

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice [illegible]

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de pas plus de quarante membres, [illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation [illegible]

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible]

W. O. HART, Notaire public.

Le soussigné, conservateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, [illegible] "North American Saengerbund [Singers Union] Limited", [illegible]
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1889.
GEORGE GUINAULT,
Conservateur des hypothèques.

[illegible]
W. O. HART, notaire.
Tuapi—6f en 30 j

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 17 décembre 1889.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$6,473,588 0	$761,550 00
Même temps la semaine dernière	7,366,590 00	779,173 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

[illegible]

MARCHE MONETAIRE.

[illegible]

CHANGE.

[illegible]

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

[illegible]

Appel de 2 p. m.

[illegible]

ACTIONS ET BONS.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

[illegible]

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Coton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 4,650 balles, comprenant 200 à arriver.

Le marché est facile.

[illegible]

FUTURS.

[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

[illegible]

MOUVEMENT DU COTON.

[illegible]

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

[illegible]

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

[illegible]

SUCRE ET MELASSE.

[illegible]

FARINES.

[illegible]

GRAINS ET FOURRAGES.

[illegible]

PROVISIONS.

[illegible]

EPICERIES.

[illegible]

FRUITS ET NOIX.

[illegible]

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

[illegible]

MARCHANDISES DIVERSES.

[illegible]

CHARBON

[illegible]

VINS ET LIQUEURS.

[illegible]

QUINCAILLERIE.

[illegible]

MATERIAUX de CONSTRUCTION

[illegible]

CHEVAUX ET MULETS

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

Simon

LES PHOTOGRAPHIES

[illegible]

CABINETS.
No 122 RUE DU CANAL, près de Grand Opera House, et 31 RUE DE L'HOPITAL.
16 mai—1an 8me

CONSULAT DE FRANCE

A

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE CONTI, 34.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.

En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1889.

[illegible]

LETTRES.

[illegible]

Le Consul,
PAUL [illegible].

FEUILLETON.

No 8. Commencé le 10 décembre.

Tante Jacqueline.

PAR PAUL D'AIGREMONT.

VII

DANS UNE ILE DESERTE.

(Suite.)

En effet, le rocher était à peu près lisse du côté du rivage, et s'élevait tout droit, [illegible]

[illegible]

—Ce n'était pas ...

[illegible]

...milieu de laquelle, avec quelques détours, on pouvait aisément se diriger.

Bientôt elles eurent atteint le sommet de la petite montagne. C'était un étroit plateau couvert d'aiguilles de pins, avec des arbres à moitié courbés par le vent, et qu'une autruche naturelle [illegible]

[illegible]

—Je vous en prie, lui dit-elle d'une voix très douce, prenez garde.

—A quoi donc ? demanda Mme de Senneroy en riant.

[illegible]

...puis Paris, ou moins pressé cette arme, et si vous voyez quelque chose de suspect, appelez-moi.

En même temps, elle sortit de sa gaine de peau de daim une petite arme, un vrai bijou de précision, parfaitement capable de défendre même d'un danger sérieux, surtout étant donné le sang-froid de la religieuse.

Gabrielle prit le revolver, sourit; et plus rouge qu'elle ne voulait le paraître, entra résolument dans la roche.

Ainsi qu'elle l'avait prévu, c'était une grotte très spacieuse, claire et saine, où l'air pénétrait assez librement, par des ouvertures latérales, pour en chasser toute humidité.

Elle était très haute, à parois presque lisses, sans anfractuosités ni recoins dans lesquels des animaux eussent pu se dissimuler.

Tout au fond, à côté d'une des fentes naturelles, une eau très pure tombait du rocher où, après avoir rempli une petite vasque creusée dans le sol luimême, allait se perdre au dehors.

Mais, tout à coup, Gabrielle tressaillit. Du côté opposé à la fontaine, il y avait une sorte d'excavation, creusée évidemment par la main de l'homme, avec des pierres superposées au dessous, un tuyau bâti au-dessus, et qui formait ainsi une cheminée dans laquelle on avait fait du feu.

Par terre, deux ou trois marmites de terre, une bouilloire de cuivre et une gamelle de fer ne laissaient aucun doute à cet égard.

Evidemment la grotte avait été habitée et l'était peut-être encore.

[illegible]

Mais comme Gabrielle était une femme remarquablement énergique, et se possédant ce ne peut mieux, [illegible]

Sur ce sable, excepté l'étroite semelle de la jeune femme et la grosse patte de Tom qui avait déjà mis son empreinte de tous les côtés, il n'y avait nulle autre trace.

Donc, si la grotte avait été habitée, ce qui était sûr, il y avait longtemps que son hôte ne l'avait visitée.

Debout contre la paroi qui regardait la mer, à quelques pas du trou d'entrée, il y avait une sorte de porte, grossièrement faite, mais très solide.

La grotte était si saine que l'air de la mer ne l'avait point détruite, les clous et les ferrures seuls étaient rouillés; mais les pentures et même un verrou double étaient encore en fort bon état.

Gabrielle allait essayer de redresser la porte pour l'appliquer sur sa grande ouverture, lorsque, en se retournant, elle vit Jacqueline derrière elle.

—Il me semblait que vous restiez trop longtemps, dit la jeune femme un peu pâle, et comme je ne trouvais pas cela naturel, je suis entrée.

Une fois de plus, Gabrielle refoula l'émotion que lui causait cette sollicitude de sa compagne.

—Non seulement, lui dit-elle, il n'y a aucun danger ici, mais jamais nous n'aurions pu rêver un gîte aussi sûr et aussi confortable. Combien y a-t-il d'hôtels, surtout en Espagne, où l'on voudrait admirer la propreté qui règne dans cette grotte.

Alors, elle lui fit tout voir, riant, plaisantant, [illegible]

—Cette retraite est sûre, lui dit-elle, [illegible] déjà été habitée [illegible]

—Et si les gens qui ont l'habitude de venir dans cette grotte, demanda Jacqueline, nous y trouvent, comment ferons-nous ?

—D'abord, répondit Mme de Senneroy, nous leur paierions leur dérangement et nous leur demanderions de nous guider vers des lieux réellement habités, ce qui nous éviterait de les chercher.

Mais je ne crois pas possible cette éventualité de retour, car au sable intact et à la rouille de la porte, il me paraît au contraire que personne n'est venu ici depuis longtemps. Enfin, nous verrons toujours bien, et nous aviserons. Pour l'instant, puisque nous avons la maison, déménageons pour la nuit, fit-elle avec cette gaieté qui rendait toujours à Jacqueline une partie de son courage.

Au dehors, il faisait un temps splendide, le soleil n'était pas encore couché, et ses rayons rouges avant de disparaître, ensanglantaient toutes choses: l'eau, la terre et les arbres eux-mêmes.

—Dépêchons-nous, dit Gabrielle à Mme Loisy, il est probable que nous aurons pas mal de voyages à faire là-haut.

En effet, les deux jeunes femmes enlevèrent de la chaloupe la valise de la soeur, celle de Jacqueline, plusieurs couvertures trouvées sous les bancs, une petite provision de biscuits et quelques conserves.

L'eau douce existant dans la grotte, il était inutile de s'en occuper.

Au dernier voyage, la soeur dit à Jacqueline:

—Etes-vous fatiguée ?

—Non, pas le moins du monde, répondit la femme de Michel; il me semble, au contraire, que marcher, faire du mouvement et de l'exercice m'ont délassée de ces longs jours d'immobilité; je suis encore très vaillante.

—Eh bien alors, emportons ces outils de charpentier, cette scie, ces couteaux, ces barres de fer, cette hache, ce fanal, ces haches..... voilà encore une pioche et une pelle...... Emportons, emportons tout cela. On ne sait pas ce qui peut arriver. Au besoin ces choses constitueraient des armes solides, et dans tous les cas ce sera plus en sûreté là-haut qu'ici.

Lorsque tous ces objets furent montés dans la grotte, Gabrielle choisit sur les amas des premières roches du varech très sec, apporté là par le vent, et se formant de la voile que les deux jeunes femmes remplirent à plusieurs reprises, elles eurent bientôt un énorme tas d'herbes sèches, très moelleuses, qui leur constitua un lit délicieux.

Au dernier voyage, elles montèrent encore du bois mort trouvé sous les pins, et grâce à des allumettes que Gabrielle avait dans son sac de nuit, une joyeuse flambée illumina bientôt la grotte.

Alors, dans une des marmites soigneusement lavée, l'eau ne tarda pas à chanter, et, pour la première fois, depuis près de dix jours, les naufragées mangèrent avec leur biscuit des conserves chaudes.

Réconfortées, pleines d'espoir, heureuses, mais rompues de fatigue, elles songèrent à s'installer pour dormir: la porte montée sur ses gonds s'appliqua bien aux parois intérieures de la grotte; les plus lourds instruments de fer la maintinrent encore par derrière, tandis que par excès de précaution, un tas de varech était apporté à côté afin de servir de lit à Tom.

—Et maintenant, dit Mme de Senneroy, à notre tour, dormons.

—Et si durant notre sommeil quelque bête féroce nous attaque ? demanda Jacqueline, que l'idée des tigres et des lions poursuivait évidemment.

La soeur haussa les épaules :

—Il n'y a de bêtes dangereuses que du côté de l'Atlas ou du Sahara, dit-elle, ceci pour le cas où nous serions sur les côtes d'Afrique ; quant à l'Espagne, il n'y en a pas du tout; ainsi dormons tranquilles. D'ailleurs, Tom si intelligent et si sûr nous garderait et nous avertira assez à temps pour nous défendre, n'est-ce pas, mon bon chien ?

Comme s'il eût réellement compris les paroles de Gabrielle, Tom remua sa longue queue, tandis que ses yeux au regard presque humain se fixaient sur les jeunes femmes avec une expression d'ardente tendresse.

Elles s'étendirent sur leur couche improvisée, enfoncées dans le varech, enveloppées de couvertures.

Il y avait longtemps qu'elles n'avaient eu un tel lit aussi doux, aussi chaud.

Dans les bras l'une de l'autre, très serrées, comme pour se mieux protéger, elles ne tardèrent pas à s'endormir comme on dort à vingt ans.

Jusqu'au jour, elles ne firent qu'un somme, sans un mouvement.

Les premiers rayons du soleil en entrant, avec l'air frais du matin, par les fenêtres ouvertes de la grotte, les éveillèrent toutes les deux à la fois.

—Eh bien! dit Gabrielle en ouvrant les yeux, il me semble que nous ne sommes pas encore mangées!

—Non, pas encore, dit Jacqueline avec un sourire.

Tom, en entendant leurs voix, avait déjà bondi vers elles et les couvrait de caresses.

—Oui, dit Jacqueline, tu es un gardien fidèle; avec toi, je n'aurai plus peur.

Elles étaient reposées et se sentaient très vaillantes.

Il fut convenu qu'après un bon déjeuner, on allait partir afin de savoir, s'il était possible, dans quelle partie de la côte le vent avait jeté les jeunes femmes.

Ce fut fait, mais d'abord en visite de nouveau la chaloupe qui ne risquait rien, solidement amarrée comme elle l'était.

Alors, Mme Loisy et Gabrielle partirent à la découverte, appuyées sur de longs bâtons, précédées toujours de Tom qui courait en avant, cherchant et reniflant de tous les côtés, flairant le plus petit buisson, la moindre touffe d'herbes.

Oui, par où se diriger ?

—Puisque la veille on n'avait rien découvert sur la roche qui était à droite de la plage, il fallait aller vers la gauche, jusqu'à ce que l'on trouvât un point assez élevé d'où l'on pourrait apercevoir soit une route, soit une habitation, soit un hameau.

Après avoir adopté ce petit plan, les naufragées reprirent leur marche.

Derrière le bouquet d'arbres avançant dans la mer, une deuxième plage se dessinait, peut-être encore plus étendue, plus longue, plus élégante que la première.

Au bout, un rocher gris, très élevé, se dressait à pic, haut de deux cents mètres environ.

—Allons par là, dit Gabrielle, et essayons d'escalader ce bloc de pierres, il n'est pas possible que du faîte nous ne découvrions pas quelque chose.

—Pourrons-nous grimper si haut ? demanda Jacqueline, cette roche paraît toute droite.

—De ce côté, oui; mais en la tournant comme nous avons fait hier pour l'autre, nous en viendrons à bout.

Vers le milieu de la plage à peu près, elles furent arrêtées par une petite rivière large de deux mètres environ, très claire, très blanche, qui se jetait dans la mer avec une grande vitesse, et qui tombait d'une petite élévation de quelques pieds, avec le plus joli bruit du monde.

Un arbre jeté en travers sur le sable leur permit de traverser sans se mouiller les pieds, et sans chercher si l'eau était profonde ou non.

Enfin, elles se trouvèrent au pied de la falaise entrevue de loin, et dont l'ascension, tout en étant assez pénible, n'était cependant pas impossible.

En effet, en opérant toujours de la même façon, tantôt en s'aidant de la maigre végétation éparse sur la roche, tantôt en s'accrochant aux pierres grises qui pointaient çà et là au milieu des aiguilles de pins, tantôt en se frayant avec la hache un chemin parmi les bruyères, les arbousiers et les chênes verts, les jeunes femmes atteignirent à peu près le faîte.

Mais le plus difficile n'était pas encore accompli.

Droite comme une flèche, la tête de la falaise se dressait maintenant sans un atome de végétation, nue et glissante.

C'est égal!...... rien ne devait rebuter l'entraînement Gabrielle de Senneroy.

En s'accrochant avec ses mains, avec ses pieds, en brisant ses ongles aux anfractuosités du roc sans jamais regarder en arrière, de peur d'être prise par le vertige, suivie par Jacqueline, aussi intrépide qu'elle, la jeune femme se trouva enfin debout sur le sommet formant un plateau long et étroit, dominant tout ce qui l'entourait.

Mais, là, malgré tout son courage, et tandis que Jacqueline s'affaissait désespérée sur le sol, la fille de l'amiral ne put retenir un cri de douleur.

Hélas!..... ce n'était ni sur la côte d'Espagne, ni en Algérie, ni même au Maroc que la mer cruelle les avait portées, mais bien en plein Océan, sur un tout petit îlot, mesurant à peine six kilomètres de long, sur trois ou quatre de large.

Sa configuration était charmante: Les plages étaient d'un côté, les falaises de l'autre.

Deux vallées séparées par une petite chaîne de collines, la même au bout de laquelle se trouvait la grotte, occupaient le centre de l'île.

Jacqueline, toujours affaissée par terre, pleurait la tête cachée dans ses mains, répétant au milieu de ses sanglots :

—A présent, c'est fini !..... nous sommes bien perdues, perdues sur une île.... abandonnées !.....

Mme de Senneroy au contraire, dont l'âme vaillante ne semblait pas connaître les découragements de longue durée, ni les désespoirs inutiles, avait déjà repris possession d'elle-même, regardant de tous les côtés, examinant, cherchant à s'orienter.

Du point où les jeunes femmes étaient montées et qui se trouvait de beaucoup le plus élevé de l'île, on apercevait la petite terre dans toutes ses anses et dans ses moindres détails.

Des falaises qui la bordaient à l'est —en prenant les plages à l'arrivée comme point de départ,—une forêt superbe, sinon en étendue, du moins en végétation, descendait insensiblement jusqu'à la première vallée.

Au sud, les mêmes falaises se continuaient, contournant l'île, qu'ils séparaient de loin en loin dans des ondulations douces, toutes couvertes d'arbres superbes à la vue, et allaient mourir vers l'ouest, où elles s'affaissaient de plus en plus.

Le côté nord, au contraire, était occupé par les deux plages qu'avaient vues les naufragées, deux grèves magnifiques, unies comme du velours, et sur lesquelles on voyait briller au soleil un sable aussi fin et aussi brillant que de l'argent.

Les petites montagnes qui séparaient les deux vallées, prenaient naissance dans les falaises sud, assez hautes de ce côté, cent cinquante mètres environ, et s'abaissaient insensiblement jusqu'au bouquet d'arbres où la dernière roche, celle de la grotte, avait encore vingt mètres de haut à peu près.

Rien n'était joli, frais, vert et pittoresque comme cet îlot qu'on eût dit un tout petit bouquet de verdure, flottant sur cette mer sans limites, frissonnante, aux grandes vagues éternellement voyageuses.

(A continuer.)